



**RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE L'ASOZOF
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du vendredi le 01 mars 2024.**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'ASOZOF,

Monsieur le Directeur Général de la SAZOF,

Mesdames, Messieurs les Directeurs de sociétés, chefs d'entreprises et chers collègues,

Mesdames, Messieurs les représentants des entreprises,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais au nom du Conseil d'Administration vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette Assemblée Générale de notre Association.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Votre présence ici, en ce moment, témoigne de l'intérêt que vous portez à notre organisation patronale. C'est également le lieu de vous exprimer toute ma gratitude pour votre soutien à notre vie associative.

Comme vous le savez, la rencontre de ce jour relève d'une obligation statutaire. Elle nous permet de présenter notre bilan de l'exercice 2023 fortement marqué par la mise en application de la nouvelle grille salariale de la Zone Franche suite à l'augmentation du SMIG. Les revendications syndicales ont ponctué l'année écoulée, au cours de laquelle le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale ont rencontré le Collectif des Syndicats de la Zone Franche du Togo (COSYNTRAZOFT) plusieurs fois jusqu'à la signature de la nouvelle grille salariale et du relevé de conclusions intervenue le 11 avril 2023.

Je voudrais donc réitérer mes sincères remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour leur disponibilité et leur dévouement. Inutile de rappeler que ces rencontres avec nos partenaires sociaux n'ont pas toujours été faciles.

Mesdames/Messieurs,

L'exercice 2023 a aussi été marqué par une collaboration sans précédent avec la coopération allemande, la GIZ, qui a identifié certaines organisations professionnelles, dont l'ASOZOF, pour des formations ciblées sur différents aspects de l'entreprise et l'efficacité des organisations patronales. L'objectif de ces formations, est donc, non seulement, d'acquérir des connaissances et des compétences pour améliorer la gestion des entreprises, mais aussi et surtout, pour participer efficacement au dialogue public-privé.

Le point culminant de cette coopération, c'est la promesse par la GIZ intervenue en fin d'année dernière, d'une dotation d'un montant de 2.713 euros, soit un million sept cent quatre-vingt (1.780.000) FCFA accordés gracieusement à l'ASOZOF dans le cadre de son mini-projet de collecte de données auprès de ses membres. En effet, l'organisation patronale ne dispose pas de données sur ses membres, et, il lui a été souvent recommandé par les pouvoirs publics d'avoir ses propres données.

Mesdames/Messieurs,

La fin de l'année 2023 a été particulièrement mouvementée. Deux préoccupations cruciales s'abattaient sur nous au même moment : l'Assurance Maladie Universelle (AMU), et la nouvelle interprétation de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF).

Promptement, j'ai convoqué une Assemblée Générale sur les deux sujets le 15 décembre. Un comité de travail a été mis en place au sortir de cette réunion ; l'Assemblée Générale l'avait instruit de préparer un mémorandum à l'attention de nos autorités. Nous en avons saisi concomitamment la Cellule du Climat des Affaires, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Promotion de l'Investissement, le Ministre du Travail, le Président du Patronat, et le DG de l'APIZF. Notre plaidoyer ainsi lancé, vous en connaissez aujourd'hui les résultats. Le 15 février dernier, le Ministre de l'Economie et des Finances a, dans sa correspondance qu'il a adressée au Commissaire Général de l'OTR, décidé de surseoir l'application de la circulaire relative à la nouvelle interprétation du fameux article 21-a concernant l'IMF. Ouf ! Nous en avons été soulagés ; en témoignent vos réactions de joie, de soulagement et de félicitations lorsque j'ai partagé cette lettre sur la plateforme...

Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui nous ont épaulé dans ces moments difficiles. Je ne prends pas à la légère vos conseils et tous vos actes nous ayant permis de débloquer cette situation. Je comprends aussi l'énervement justifié de certains parmi vous. C'était dur pour nous tous.

Mes vifs remerciements au Président du Conseil National du Patronat pour l'efficacité discrète avec laquelle il a conduit ce dossier, pour son « harcèlement » quotidien de l'Unité de Politique Fiscale, du Secrétaire Exécutif du Cadre de Concertation Etat-Secteur Privé, et des Ministres. Mes remerciements vont également au Directeur Général de l'API-ZF et à la Ministre de la Promotion de l'Investissement pour l'aboutissement heureux de ce dossier.

Je m'empresse de dire qu'en lisant attentivement la lettre du Ministre, il s'agit d'une petite victoire, puisqu'il demande au Commissaire Général de surseoir l'application de la circulaire pour permettre d'engager les discussions avec nous

en vue de parvenir à un accord sur la compréhension et l'application de la disposition qui feront l'objet d'un arrêté à soumettre à sa signature. Dans cette perspective, je voudrais vous proposer pendant quelques minutes des échanges sur notre prochain round de négociation avec l'OTR, et mettre en place séance tenante un comité qui sera chargé de jeter les bases de ces discussions.

Quant à l'AMU, elle impose une charge supplémentaire, non seulement aux entreprises, mais aussi aux travailleurs, alors même que les entreprises consentent déjà beaucoup d'efforts et de sacrifices pour garantir une assurance maladie à leurs travailleurs. Comme vous le savez, ici on n'a pas eu gain de cause.

Mesdames/Messieurs,

Je voudrais féliciter tous les Chefs d'entreprises qui cotisent et contribuent par là-même aux activités de notre organisation patronale. Merci aussi aux nouveaux adhérents ainsi qu'à ceux qui viennent et nous font confiance. J'invite les sociétés qui ne cotisent pas à commencer par le faire.

Vive notre organisation patronale !

Merci à toutes et à tous !

Merci pour votre attention !

ADODO Dahouè Kossi,

Président de l'ASOZOF.